



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Oue  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7e étage, suite 7300  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Oue  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7e étage, suite 7300  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6

<b>Title - Sujet</b> Réhabilitation Quai Chambly	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EE520-182837/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> R.077244.001	<b>Date</b> 2018-06-15
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MTC-250-14833	
<b>File No. - N° de dossier</b> MTC-7-40378 (250)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-06-21</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Cyr, Nicolas	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mtc250
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (514) 601-6503 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (514) 496-3822
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## **CET APPEL D'OFFRE EST, PAR LA PRÉSENTE, MODIFIÉ COMME SUIT :**

### **Réponses aux questions reçues :**

**Q :** Au plan « ee520-182837\_plans\_drawings\_634206\_structure » à la page C18/28, « plaque fermeture palplanche » : Est-ce que cette plaque servant de coffrage au béton est obligatoire pour l'option mur de couronnement avec mur coulé en place option B?

**R :** Oui, car peu importe l'option proposée / retenue, il faut remplir de béton les cannelures des palplanches, que ce soit derrière les panneaux préfab ou pour du béton coulé.

**Q :** Au plan « ee520-182837\_plans\_drawings\_634206\_structure » à la page C18/28, « plaque fermeture palplanche » : Il est indiqué un cordon de 8 comme soudure pour la plaque de fermeture de la palplanche servant de coffrage au béton. Est-ce qu'il serait possible de modifier cette valeur de cordon selon les charges pour supporter le béton?

**R :** Oui, tout à fait. D'ailleurs, des calculs et des dessins d'atelier devront être faits par l'ingénieur du fabricant et devront nous être fournis pour commentaires et approbation.

**Q :** Selon l'Annexe B – Niveaux d'eau, selon les niveaux d'eau indiqués, nous serions toujours sous l'eau lors de notre période des travaux de remplissage en MG20 sur le quai. Soit mois de novembre à février. Période durant laquelle les travaux de remplissage sont prévus. Est-ce que ce qu'il serait possible de contrôler le niveau de l'eau lors de cette période à l'aide du barrage de St-Ours?

**R :** Non, vous devez respecter les exigences contractuelles et cette proposition ne fait pas partie des pistes de solution.

**Q :** Selon les restrictions actuelles mentionnées au contrat, le délai d'exécution de la « Fourniture et mise en place du béton des dalles de quai sur sol » nous oblige à réaliser cet ouvrage en période hivernale, soit mois de novembre et décembre 2019. Nous doutons de la qualité de l'ouvrage durant cette période. Serait-ce possible d'exécuter cet ouvrage au printemps 2020?

**R :** Nous sommes d'avis que ces travaux pourraient être réalisables avant les grands froids du mois de novembre.

**Q :** Au plan « ee520-182837\_plans\_drawings\_634206\_structure », les types de pierres mentionnées n'ont pas été modifiées suite au changement de l'addenda #1.

**R :** Effectivement, il s'agit d'une coquille (un oubli). Prendre note que toute référence à de la pierre 0-100mm aux plans **doit être remplacée par de la pierre 5-100.**

**Q :** Dessins C23 et C27, manchons et ancrages inoxydables :  
Concernant le détail typique des manchons filetés pour mobilier amovible :  
Cela semble être un manchon soudé sur une plaque avec 3 ou 4 pattes qui reposent sur le remblai de pierres, est-ce exact ?  
De plus, ce détail ne semble s'appliquer qu'aux 12 ancrages des bacs de plantation amovibles car seulement eux sont mentionnés amovibles dans le tableau de la feuille 27. Est-ce exact ?  
Les 1 002 ancrages qui restent dans le tableau de la page 27 seraient donc des ancrages sans manchons noyés dans le béton. Est-ce exact ?

**R :** Il s'agit d'un détail important valide pour tous les équipements amovibles. Or, comme la grande majorité des équipements sont amovibles, il s'applique sur presque tous les équipements, à l'exception des bollards ancestraux, échelle de sécurité et taquets d'amarrage. Effectivement, ce détail représente un manchon fileté soudé sur une plaque de tête et reposant sur 3 ou 4 pattes. Ces manchons doivent être au niveau.

**Q :** Nous sommes conscient de l'horaire de travail permis par la ville qui nous indique une plage horaire de travail de 7hr à 21hr du lundi au dimanche.  
Mais, vu les contraintes de calendrier qui nous sont imposés par Parc Canada, nous analysons présentement la possibilité de travailler jusqu'à 23hr pour effectuer des travaux de mise en place de palplanche d'acier au pourtour du quai. Afin de respecter les délais de calendrier. Ces travaux seraient effectués entre le 1er octobre 2018 et 21 décembre 2018. Nous aimerions savoir s'il y aurait une possibilité d'avoir une dérogation pour cette période.

**R :** Non, la Ville n'autorise pas les travaux au-delà de 21 heures, à moins de travaux de nature urgente.

**Q :** Pourriez-vous nous préciser à quel item du bordereau seront payés les items suivants :  
• Détail 80 de la page 28  
• Détail 54 de la page 17

**R :** Tous les items liés aux équipements amovibles sont payables en vertu de l'item "1.3.22 Fourniture et installation du mobilier amovible". Tous les joints de béton sont payables au même item de l'élément touché (exemple: si c'est un joint de parement, c'est payable à l'item des parements, si c'est un joint de dalle, c'est payable à l'item de dalle, etc.)

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**